

COMMISSION FEMININES

Réunion du mardi 28 janvier 2020

Président : Jacques Issartel

Présent : Thierry Truwant

Boite mail officielle : feminines@isere.fff.fr

Courriers : VILLE DE GRENOBLE, F C 2 A, GT ARTAS CHARANTONNAY/ NORD DAUPHINE, SUD ISERE, GUC FF

CHALLENGE FESTIVAL U13 F

1^e TOUR

Le 8 février rencontres triangulaires, les deux premières équipes seront qualifiées pour la finale départementale du 04 Avril

Site de ACND : ACND, VEZERONCE HUERT, GPT NIVOLAS TOUR ST CLAIR

Site de 2 ROCHERS : 2 ROCHERS, BOURGOIN, ECHIROLLES

Site de CROLLES : CROLLES, GF 38, GUC FF

Site de VALLEE DE LA GRESSE : VALLEE DE LA GRESSE, ND MESSAGE, FC SUD ISERE

Même format que le challenge U 13 G, utilisation de la feuille de plateau spécifique pour ce 1^o tour, le défi jonglage à disputer avant les matchs. En cas d'égalité de points à l'issue des 3 rencontres, c'est le défi jonglage qui détermine le classement

COURRIER : NOTRE DAME DE MESSAGE

Pour vos matchs U 13 G du 8 février contre EYBENS 6 et PIERRE CHATEL 2, trouvez une date de repli que vous communiquerez au responsable de la catégorie U 13

FOOT ANIMATION

Dans le cadre de la journée de la femme, le rassemblement U 8 F à U 11 F sera organisé le 8 mars 2020, de 9 h 30 à 11 h 30, sur le site central de Moirans

A cette occasion toutes les dirigeantes féminines seront à l'Honneur

Merci à chaque club de renseigner la commission féminines sur l'identité des dirigeantes féminines qui seront présentes

CHAMPIONNAT SENIORS A 11

COURRIER : GUC FF

Pour les horaires de rencontres, vous devez vous reporter à l'article 33 des règlements généraux du district (horaires de match)

CHAMPIONNAT U 15 F

Suite à la réunion du 20 janvier, il a été décidé que le championnat se déroulera de la façon suivante

1 poule haute de 6 clubs

NIVOLET, GT NIVOLAS / TOUR ST CLAIR 1, GT ACND, SUD ISERE, CHARVIEU, BOURGOIN

1 poule basse de 9 clubs

ECHIROLLES, PAYS D'ALLEVARD, GUC FF, PONTCHARRA, VALLEE DU GUIERS, VEZERONCE
HUERT, ISLE D'ABEAU, 2 ROCHERS, GT NIVOLAS / TOUR ST CLAIR 2

Rappel des règles, devoirs et préconisations pour chaque club :

- Préparer le terrain avec notamment le positionnement des poteaux de coin (ou autre cônes)
- Interdiction à tout public de pénétrer sur le terrain, leur place est derrière la main courante (seuls sont autorisés sur le banc, 3 membres licenciés du staff + les remplaçantes inscrits sur la feuille de match + d'éventuels délégués du club inscrits sur la feuille de match)
- les bancs de touche étant du même côté (grande cage foot à 11)
- Accueillir les clubs visiteurs et, entre autre, les accompagner à leur vestiaire
- Protocole d'avant match avec l'entrée des 2 équipes sur le terrain
- Collation de fin de match prise avec les 2 équipes
- Pour la 2^e phase, remplir les feuilles concernant le Challenge Claude Montpied et les faire parvenir au district

COUPE U15 F

1 / 4 de finale

Le 1 février 2020

SITE DE CRETS EN BELLEDONNE

NIVOLET - SUD ISERE

PAYS D'ALLEVARD - VALLEE DU GUIERS

SITE DE ARTAS CHARANTONNAY / NORD DAUPHINE

Gt A C N D – GT NIVOLAS / TOUT ST CLAIR 2

BOURGOIN - CHARVIEU

COUPE MONIQUE BERT SENIORS A 11

Tour de cadrage

23 février 2020

Tirage sur le site

RAPPEL

La commission rappelle que les courriers **FEMININES** doivent être envoyés à la commission **FEMININE** et non à la **SPORTIVE** !

Pour faciliter le travail de lecture il est nécessaire d'indiquer
Systématiquement :

La Catégorie, la Poule et la Journée !!!

Toujours d'Actualité

- ✚ La dérogation pour permettre à 3 U16 et 3 U17 d'évoluer en seniors est reconduite pour l'année 2019 / 2020 avec l'accord du médecin fédéral
- ✚ Pour jouer le samedi matin, il faut l'accord du club adverse
- ✚ Cette année, après avis de la commission technique, les U 15F joueront avec un ballon catégorie 5
- ✚ Depuis l'Assemblée Fédérale de juin 2019, les U16F peuvent jouer en U15G
- ✚ lors des rencontres de coupe ou de championnat le port des boucles D'oreilles et des piercings même strappées est strictement interdit - De même que le port d'un couvre-chef (circulaire 4.02 juillet 2014)

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements ; Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

Le Président
J. Issartel
06 34 87 23 55